



**PARC NATIONAL DE LA GARAMBA
(République Démocratique du Congo) (N 136)**

Rapport sur l'état de conservation 2024



Janvier 2025

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport décrit l'état de conservation du Parc National de la Garamba (PNG), qui est un des cinq biens du Patrimoine mondial de la République Démocratique du Congo (RDC), à la fin 2024.

Ce rapport présente le rapport DSOCR, les progrès réalisés, les objectifs atteints ainsi que les mesures mises en œuvre par le PNG au 31 décembre 2024.

Au regard des éléments positifs et des efforts actuels de gestion, l'État Partie avait demandé¹ en 2022 que l'évaluation de la mise en œuvre des mesures correctives et de l'atteinte des cibles fixées par les indicateurs de l'état de conservation souhaité en vue de retrait du Bien de la liste en péril soit examinée.

Le Comité du Patrimoine Mondial s'est réuni pour sa 46^{ème} session à New Delhi en 2024, et a émis la décision 46 COM 7A.47 et des recommandations auxquelles l'État partie peut répondre dans le cadre de ce rapport.

Aussi, l'État partie présente une réponse à la décision 46 COM 7A.47 et une mise à jour des informations et données relatives aux progrès effectués en 2024 en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril et des indicateurs de l'état de conservation du PNG.

Toutes les mesures correctives sont mises en œuvre, 96 % sont entièrement appliquées et les cibles fixées par les indicateurs relatifs à l'état de conservation, spécifiquement aux espèces clés sont atteints. Les activités relatives à l'ensemble des mesures sont inscrites dans le plan d'affaires quinquennal du PNG et font l'objet d'un financement et d'un suivi attentif du Conseil d'Administration du PNG et de l'État partie.

On constate que **l'état de conservation du parc national de la Garamba s'améliore d'année en année et est meilleur qu'il ne l'a jamais été depuis l'inscription du Bien sur la liste du patrimoine mondial en péril en 1996**. Les indicateurs de l'état de conservation sont très encourageants : la population de girafes de Kordofan présente une augmentation annuelle de plus de 10% et la population d'éléphants est stabilisée, voire en augmentation sensible. L'intégrité du bien est continuellement surveillée et préservée, les domaines de chasse sont encore largement intacts, et des mesures sont prises pour les préserver des pressions anthropiques.

Le rhinocéros blanc du Nord étant éteint à l'état sauvage à l'échelle mondiale, des études ont été menées en 2021 & 2022 démontrant que le rhinocéros blanc du Sud est la seule sous-espèce existante pouvant la remplacer écologiquement afin d'assurer la restauration de la fonctionnalité écologique du PNG. Un plan de réintroduction de rhinocéros blancs a ainsi été développé par African Parks et validé par l'ICCN et l'UNESCO. La première phase du plan de réintroduction a débuté en juin 2023 avec l'arrivée de 16 rhinocéros blanc du Sud. D'autres réintroductions sont planifiées sur les quatre prochaines années afin de rétablir une population viable et reproductrice de rhinocéros blanc dans le Parc National de la Garamba (cf. section 6 du rapport).

A la suite d'un atelier conjoint ICCN – UNESCO – IUCN qui s'est tenu en juin 2022 à Kinshasa et compte tenu des progrès réalisés et des résultats positifs obtenus, un retrait du PNG de la liste du patrimoine mondial en péril pourrait se justifier. Pour ce faire, il a été décidé que l'État partie procéderait à une nouvelle demande d'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial en documentant toutes les valeurs du site et en retirant le rhinocéros blanc du Nord des éléments de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) (cf. Section 7 du rapport). Le PNG doit cependant être inscrit sur la Liste indicative de la République Démocratique du Congo au moins un an avant la soumission de cette nouvelle demande d'inscription. Le dossier de demande pour **intégrer le PNG sur la Liste indicative**

¹ Parc national de la Garamba, Rapport sur l'état de conservation 2021, établi en février 2022

a été soumise par l'État partie au Comité du Patrimoine Mondial en janvier 2024.

2. ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS LIÉS À LA RÉGION DU PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

2.1. Évaluation des éléments liés à la région du Parc national de la Garamba :

1) Évaluation des éléments liés à la région du Parc national de la Garamba : Les éléments liés à la région du Parc national de la Garamba sont les suivants :

2) Évaluation des éléments liés à la région du Parc national de la Garamba : Les éléments liés à la région du Parc national de la Garamba sont les suivants :

Les éléments liés à la région du Parc national de la Garamba sont les suivants :

3) Évaluation des éléments liés à la région du Parc national de la Garamba : Les éléments liés à la région du Parc national de la Garamba sont les suivants :

Les éléments liés à la région du Parc national de la Garamba sont les suivants :

4) Évaluation des éléments liés à la région du Parc national de la Garamba : Les éléments liés à la région du Parc national de la Garamba sont les suivants :

5) Évaluation des éléments liés à la région du Parc national de la Garamba : Les éléments liés à la région du Parc national de la Garamba sont les suivants :

Les éléments liés à la région du Parc national de la Garamba sont les suivants :